Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_117-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-117

Objet : BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT LE CLOS DES PRÉS II - RUE DE BISOIZON

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à M. Bruno HEURTEBIS, Adjoint délégué, qui expose au Conseil municipal le projet de budget primitif 2026 pour le budget annexe du lotissement « Le Clos des Prés II », qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 475 463,46 €
Investissement : 475 453,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2026 tel que proposé ;
- Autorise Mme le Maire à signer toute pièce utile relative à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *